

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VEDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

**COMMUNE DE LIERNEUX
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Procès-verbal de la CLDR
du 20 novembre 2018 à 19h00
(Salle du Conseil – rue du Centre 80 à 4990 Lierneux)**

Représentants	Effectifs	Suppléants
Quart communal		
	Didier MINET (Président de la CLDR)	
	Fabrice LEONARD (Bourgmestre)	Guy MATHIEU
	Gaston LEROUX	Philippe MATHIEU
	Vincent PEFFER (excusé)	Daniel TOURBACH
Géographique		
Lierneux	Thomas ZINNEN	François SALME
Bra	Vincent LEROUX (excusé)	Ghislain LAPORTE
Arbrefontaine	Nathalie FRESON	Didier NEURAY
Sart	Bernard BOTTY	Josette SERVAIS
Les Villettes	Emilie DAUBY	Patricia MATHIE
Jevigné	Diane NINANE (excusée)	Séverine LEJEUNE
Verleumont	Jacques HENRY	Pierre-Dominique RUYSEN
Trou de Bra	Edgard DEBACKER	Pierre LHOEST (excusé)
Lavaux/Lafalize	Antoine NEUFORGE	Amandine TOURBACH
Associatifs et autres		
	Pol CHEVOLET (démissionnaire)	Raymond MATHIEU
	Luc DETHIER (démissionnaire)	Jean-Marie CYPERS (démissionnaire)
	Huguette LALLEMAND	Alain DANIEL (excusé)
	Patrick GERMAIN	Jacques JAMOYE
	Jean-Pierre DELWAIDE	Georges DUBOIS
	Lionel MERTENS	Gabrielle HOURLAY
	Xavier KAISER	Henry NAVEAU
	Nadia BET (démissionnaire) GROMMERCH Marielle (démissionnaire)	Paul BRIOL
Membres des GT invités		
	Romain LACASSE Lionel LUGENTZ Jean-Claude SERVAIS André SAMRAY Jean-Pierre LANSIVAL Gérard PAQUET	

Organisme accompagnateur (GREOVA) : Alix EVRARD

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2018

Le PV est approuvé unanimement.

2) Récapitulatif des actions menées et en cours en cette fin d'année 2018

Après que M. MINET ait ouvert la réunion, Mme EVRARD récapitule auprès des membres de la CLDR toutes les décisions prises en 2018 dans le cadre de l'élaboration du PCDR de Lierneux.

Le lot 0

Concernant la remarque émise par Mme EVRARD quant à l'action du lot 0 priorisée en numéro un par le Collège de novembre 2017, c'est-à-dire le « **Soutien de la CCATM dans les projets de voiries qui pourraient garantir aux habitants des villages sécurisés et conviviaux** », et relative au peu d'incidence qu'a pu avoir le groupe de travail qui lui avait été consacré le 8 mars 2018, il est précisé que des îlots et des zones d'évitement ont été placés en divers lieux de la commune suite à la visite de Mme DOCTEUR (DGO2 - mobilité) et de sa rencontre avec la CCATM. Quant à la fiche du lot 0 consistant à « **Garantir la préservation de l'architecture locale/du patrimoine architectural par une charte** », il est précisé que cette charte est bien en gestation au sein de réunions de la CCATM.

Les actions menées et en en cours en faveur du circuit-court, relatives à la fiche du lot 0 « **Créer un lieu d'accueil pour le Comité de Développement Local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives** » sont aussi réexpliquées, c'est-à-dire :

- la fiche du **lot 1** actuellement élaborée par l'auteur de programme JNC (« *Développer les réseaux des circuits-courts et produits du terroir via la création d'une infrastructure pour marché fixe hebdomadaire et la création d'un pool communal de cuisiniers de repas en circuit-court à distribuer aux collectivités* ») ;
- les trois projets du lot 0 en éventuelle collaboration avec les communes de Gouvy, Vielsalm et Trois-Ponts et la Maison du Tourisme Haute Ardenne (« *Signalétique routière des exploitations du terroir* », « *Logo local et qualitatif des produits artisanaux et alimentaires Haute Ardenne* » et « *Fermes ouvertes* ») ;
- Le Groupe citoyen autonome menés en faveur du « *Carrefour des associations* ». Vu la difficulté pour les citoyens de fédérer ces dernières, ce GT est actuellement mis entre parenthèses et sera reproposé à un moment plus opportun, à l'occasion des jours blancs du mois de juin par exemple.
- Enfin, le premier « *Dépann'Café* » qui s'est tenu le dimanche 18 novembre 2018 au Vicinal, encadré par les citoyens, et qui a permis 25 réparations. Le prochain sera à nouveau à promouvoir dans le prochain bulletin communal.

Concernant la « **Valorisation et la préservation de l'environnement, des villages et de leurs points d'intérêt par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'information et charte touristique** », tous les membres valident la « *Charte de bonne conduite environnementale et touristique* » rédigée par M. GERMAIN ? Mme EVRARD propose de demander au GREOVA de se charger de sa traduction en anglais, allemand et néerlandais avant que la commune procède à son impression puis à sa distribution dans tous les lieux concernés. M. LEONARD rappelle aussi que le prochain bulletin communal paraîtra bientôt et qu'un nouvel article *Natagora* pourrait être rédigé à cet effet, comme ce fut le cas pour le dernier. Le point est ensuite fait sur les « *Actions menées en faveur du réseau TARPAN* » :

- la majorité des balades TARPAN ont été passées en revue. Il ne reste plus qu'à charger les ouvriers communaux des petites améliorations/réparations souhaitées. M. MINET s'engage à leur faire part du récapitulatif de ces réparations au brigadier concerné au plus vite. Mme DAUBY souhaite faire partie du groupe de bénévoles pouvant veiller au bon entretien des balades TARPAN de Bra, moyennant évidemment cette collaboration indispensable de la commune. Un appel aux bénévoles sera lancé pour les autres villages dans le prochain bulletin communal.

- le nouveau panneau d'accueil TARPAN a été placé à Bra. Les panneaux de mise en valeur du patrimoine de la balade 10 ont été livrés, il ne manque plus qu'à les placer in situ devant les lieux concernés. Un balisage temporaire (officieux) en adéquation avec le nouvel itinéraire de cette balade a aussi été mis en place à l'occasion des dernières Journées du Patrimoine.
- la réhabilitation de la balade 11 de Bra est actuellement en suspens. Comme la balade 10, il s'agira d'abord d'y recréer un balisage (officieux, car temporaire) en adéquation avec son nouvel itinéraire. Les membres s'accordent sur le fait que cette balade ne doit pas spécialement faire l'objet de panneaux de mise en valeur de son patrimoine.
- la nouvelle balade que les citoyens souhaitent créer à Sart est en suspens. En cause : une indisponibilité du personnel et les lourdes exigences du CGT pour la création d'une balade officielle. Il s'agira donc d'en créer une « officieuse », sans autorisation ni subside du CGT, mais celle-ci ne pourra dès lors pas apparaître dans les documents officiels TARPAN.

Enfin, Mme EVRARD continue à récolter petit à petit les divers travaux et recherches des citoyens, dont les contenus sont relatifs au patrimoine architectural, historique et environnemental, et qui pourraient un jour faire l'objet de créations de « *Panneaux de mise en valeur de la commune* ».

Mme EVRARD reparle des graphismes gratuits qu'*Adalia* propose aux communes en faveur des « *Parcs et cimetières phyto O* ». La CLDR soutient ce projet. La prochaine autorité communale pourrait dès lors prendre en compte la possibilité d'imprimer ces panneaux à placer dans les cimetières, ainsi qu'à mettre à la disposition des citoyens quelques outils à bas prix pour leur entretien.

Enfin, un nouveau projet à mener en lot 0 en faveur de la « *Réhabilitation de l'écosystème du parc du Vicinal* » est en cours. Il sera d'ailleurs présenté en cette présente réunion par M. SALME, qui en a imaginé le premier jet avec son épouse.

Relativement à la mise en valeur du patrimoine environnemental, M. GERMAIN rappelle le projet citoyen en faveur du **projet miroir du lot 1** relatif à la « **Création de Maisons de randonneurs à Verleumont et à Sart (site de La Preux)** », qui devait normalement faire l'objet d'une présentation devant l'auteur de programme JNC en CLDR. Mme EVRARD lui répond que ce projet n'est pas du tout abandonné puisqu'il a été priorisé en lot 1, mais qu'il est plus judicieux d'inviter M. LUGENTZ à faire cette présentation lors de la prochaine CLDR, lorsque l'auteur de programme JNC sera présent.

Concernant la « ~~Création d'un parcours vitae dans la nature et des observatoires de paysage~~ », Mme EVRARD rappelle aux membres que l'idée du parcours vitae a été abandonnée au profit d'un espace sportif en plein air plus visible et plus centralisé (dans un parc par exemple et à proximité des écoles). Le contenu de futurs panneaux / tables d'orientation sont actuellement en cours de création par les citoyens. Enfin, la création d'un réel observatoire du paysage, muni d'une tour, pourrait finalement faire l'objet d'une fiche du **lot 1, 2 ou 3**.

Enfin, Mme EVRARD rapporte aux membres que le projet de « ~~Transformer l'ancien logis de l'instituteur de Verleumont en Maison du Randonneur~~ » a été abandonné en faveur de celui de la mise en valeur du site de La Preux intégré dans le projet précité « **Création de Maisons de randonneurs à Verleumont et à Bra (site de La Preux)** », à vocation patrimoniale, touristique et citoyenne. Enfin, la fiche consistant à « **Aménager dans un bâtiment communal existant un espace muséal consacré à la santé mentale** » n'a pas encore fait l'objet d'une réflexion ; quant à celle consistant à « **Développer un pôle actif de recherche en hautes technologies** », elle est finalement devenue la priorité du lot (mais n'est pas encore à l'étude par l'auteur de programme JNC).

Les lots 1, 2 et 3

Mme EVRARD rappelle aux membres que suite à un désaccord de certains membres quant au contenu de certaines fiches-projets, l'auteur de programme JNC a été invité lors de la CLDR du 26 mars 2018 à analyser leur cohérence par rapport aux spécificités communales et à proposer des fiches du lot 1,2 ou 3 de plus grande envergure. S'en était suivie lors de la CLDR du 23 mars 2018 (avec JNC) un maintien du listing et de la priorisation des fiches du lot 0, mais une re-validation des fiches-projets de slots 1, 2 et 3, dont la liste s'est alors présentée ainsi :

Priorisées en lot 1 :

- 1.1 « Développer un pôle de recherches en haute technologies / zoning » ;
- 1.2 « Développer les réseaux de circuits-courts et produits du terroir » ;
- 1.3 « Développer les logements intergénérationnels et créer des pavillons pour seniors autonomes » ;
- 1.4 « Aménager l'ancienne gare de Lierneux » ;
- 1.5 « Réhabiliter et développer le site de la Preux » ;
- 1.6 « Développer / Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables / Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux ».

Non priorisées pour l'instant, mais au sein des lots 1, 2 ou 3 :

- « Installer des tours d'observation du paysage » ;
- « Créer un parcours fitness » ;
- « Aménager un "espace muséal" consacré à la santé mentale » ;
- « Multiplier / Réhabiliter / Rénover les circuits cyclo-piétons » ;
- « Créer un lieu d'accueil pour randonneurs et citoyens / un écolodge » ;
- « Réaménager / Sécuriser les espaces publics » ;
- « Développer les moyens de transport alternatifs et transport en commun » ;
- « Créer un lieu pour accueillir des événements artistiques et culturels » ;
- « Créer une maison des jeunes » ;
- « Créer un lieu d'accueil pour la petite enfance » ;
- « Réaménager la maison de l'instituteur de Verleumont ».

Un membre demande ce qu'il est advenu d'un projet abordé au Groupe de Travail Sécurité et mobilité du 8 mars 2018, relatif à la création d'un contournement de Lierneux en collaboration avec la CCATM. Mme EVRARD lui répond que cette action pourra s'intégrer dans la vaste fiche « Réaménager / Sécuriser les espaces publics ».

3) Composition CLDR

Mme EVRARD rappelle aux membres la nécessité de modifier le quart communal de la CLDR à l'aube de cette nouvelle législature et précise que les membres démissionnaires effectifs et suppléants devront être remplacés. La Commune procédera à cet effet à un appel aux candidats en respectant les critères de représentativité démocratique exigés par le ROI dans sa sélection. Notons que dans le cas d'un démissionnaire effectif, la priorité sera accordée à son suppléant pour le remplacer. Mme EVRARD invite déjà les membres au bouche à oreille afin d'attirer des nouveaux membres motivés au sein de la CLDR. Une réunion se tiendra en décembre avec M. SAMRAY (nouvellement Bourgmestre de Lierneux) afin de redéfinir le ROI et la composition de la Commission. M. GERMAIN propose que le travail de la CLDR soit communiqué et expliqué à la population dans le prochain bulletin communal.

4) Présentation du projet du lot 0 « Réhabilitation de l'écosystème du parc du Vicinal » par M. SALME

Si ce n'est l'objection relative à la création d'une mare qui pourrait s'avérer dangereuse pour les enfants et une préférence dès lors pour un système de dalles sur plots à poser dans un peu d'eau (rappelons que l'eau est nécessaire pour attirer les oiseaux) ou pour des fontaines en acier dont l'esthétique collerait parfaitement avec la présence du vieux tram, la majorité des membres approuvent la partie du projet relative à la restauration de l'écosystème du lieu. Par contre, la partie du projet relative à la création d'un nouveau parking pour le Vicinal dans la zone verte du parc ne fait pas l'unanimité, et ce même si cette zone verte est agrandie. En cause : des raisons esthétiques (en plein milieu du parc), mais aussi pratiques (puisque ce parking serait à proximité de la zone de jeux des enfants). L'avis de tous ne fait pas l'unanimité quant à un autre emplacement pour ce parking : près de la gare (mais trop loin de la salle du Vicinal pour les PMR), le long de la route (avec dalles en bétons pour délimiter l'accès des voitures sur la pelouse, mais trottoirs alors envahis en défaveur des piétons) ou devant l'appartement du Vicinal (mais empiéterait sur la zone privée du locataire et générerait pour lui des

nuisances nocturnes), ou derrière l'atelier. Une autre piste d'emplacement à développer serait le long du tram, côté route. Tous les membres s'accordent alors pour trouver à l'avenir une meilleure solution quant à l'emplacement de ce nécessaire nouveau parking, ce projet n'étant encore en rien figé. Notons enfin que le projet sera davantage développé, il faudra consulter le restaurateur de *l'Atelier* qui exerce son activité dans le parc. M. GERMAIN attire enfin l'attention sur certains allergènes (armoïse et noisetier) à éviter près de ce restaurant. M. LEONARD précise qu'il faut procéder par étape : après avoir consulté cette CLDR, il s'agira ensuite de présenter le projet au Collège, puis seulement au restaurateur si sa concrétisation est envisagée.

5) Perspectives prochaines CLDR

Mme EVRARD clôture la réunion par une invitation des membres à la prochaine interCLDR organisée par le GREOVA, qui mettra à l'honneur la mobilité douce, prévue le jeudi 13 décembre à 17h à la Maison communale d'Aywaille. Elle précise aussi que la prochaine CLDR de Lierneux, début 2019, permettra à M. LUGENTZ de présenter son projet de « **Réhabilitation du Site de La Preux à Sart(Maison du Randonneur)** » (lot 1) devant l'auteur de programme JNC.